

COMMISSION CONSULTATIVE DES MAISONS
ET CENTRES DE JEUNES

ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITES 2009-2013

ANNEXE 1A

Activités de la Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes

-
Mandat 2009 / 2013

<i>Date de réunion</i>	<i>Nombre de présents</i>	<i>Ordre du jour</i>
2009		
16/09/09	24	<ul style="list-style-type: none">- Accueil des nouveaux membres de la CCMCJ.- Présentation des membres et de leurs attentes vis-à-vis de la CCMCJ.- Mode de fonctionnement de la CCMCJ.- Procédure de désignation d'un(e) président(e).- Commentaires et suivis des 2 procès-verbaux.- Désignation de rapporteurs pour des nouvelles demandes.- Dates des prochaines réunions.
19/10/09	30	<ul style="list-style-type: none">- élection du président ou de la présidente- préparation rencontre avec la Ministre- désignation d'un représentant de la CCMCJ au comité d'accompagnement de la Carte Jeunes- - rencontre avec la Ministre Evelyne Huytebroeck
16/11/09	19	<ul style="list-style-type: none">- approbation et suivi des procès-verbaux des 16 septembre et 19 octobre 2009,- point sur la réunion relative à la présidence belge de l'U.E.,- information sur le cadastre,- examen des nouvelles demandes d'agrément
16/12/09	18	<ul style="list-style-type: none">- Programmation budgétaire 2010- Point sur la situation des centres par rapport aux marchés publics- Point sur la directive service- Point sur la présidence belge de l'UE- Groupe de travail « emploi »

2010		
25/01/10	23	<ul style="list-style-type: none"> - Communication des décisions de la Ministre par rapport aux propositions d'agrément, d'admissions dans des dispositifs particuliers, de montées de niveau, etc. - Avis de la CCMCJ sur le projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi (texte annexe) - Point sur la présidence belge de l'UE - Avis de la CCMCJ pour la circulaire 2010 sur la sécurisation des infrastructures en CJ
23/02/10	22	<ul style="list-style-type: none"> - Communication des décisions de la Ministre par rapport aux propositions d'agrément, d'admissions dans des dispositifs particuliers, de montées de niveau. - Point sur l'emploi (décret, justificatifs,...) - Point sur les politiques programmatiques - Point par rapport à l'infrastructure - Point sur la présidence belge de l'UE
24/03/10	18	<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'informations du groupe de travail « emploi » du 4 mars 2010. - Demande d'avis de la CCMCJ sur le protocole de collaboration sur la prévention de l'endettement. - Désignation de rapporteurs pour un recours et une procédure de suspension. - Information sur la transposition de la « directive services ». - Mise à jour des données pour l'application de l'article 44, § 1^{er}, 1^o, e) du décret. - Point sur la présidence belge de l'UE.
27/04/10	22	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur les subventions travaux sécurisation/infrastructure - Information sur l'organisation d'une séance d'information « Directive Services » - Information sur les marchés publics - Point sur la Présidence belge de l'UE - Désignation d'un rapporteur pour une proposition de retrait d'agrément - Renouvellement de la commission d'avis sur les écoles de devoirs : désignation d'un représentant des centres de jeunes, proposé par la CCMCJ (un effectif et un suppléant) - Modification de l'annexe n°9 de l'arrêté du gouvernement du 5/12/2008 (document de demande d'agrément) - Information sur la liquidation des subventions 2010
18/05/10	14	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur le COIJ (Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes). - Point sur la Présidence belge de l'UE - Pistes de travail en vue de l'évaluation du décret
15/06/10	20	<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur les priorités générales en matière d'information des jeunes (à destination du Comité d'orientation) sur base des propositions de la Sous-commission pour l'information des jeunes. - Projection budgétaire 2011 (demande en attente) - Proposition d'experts pour le Comité d'orientation (remplacement de

		<p>Marc Fanuel et Jean-François De Coster).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation de deux représentants pour le comité de sélection Axes Sud (BIJ). - Point sur la Présidence belge de l'UE. - Désignation de rapporteurs pour des nouvelles demandes (montées de niveau, dispositifs particuliers). - Agenda des réunions jusqu'à la fin 2010.
29/06/10	15	<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur les priorités générales en matière d'information des jeunes (à destination du Comité d'orientation) sur base des propositions de la Sous-commission pour l'information des jeunes. - Dossier de la MJ Espace communautaire « les balances » de Salzinnes : proposition de suspension - Dossier de la MJ les castors : proposition de retrait d'agrément - Evaluation du décret : dates de réunion à fixer – questions à débattre en vue de l'évaluation du décret - Point sur la justification des subventions emploi
08/09/10	20	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de rapporteurs et rapporteuses pour les nouvelles demandes prises en considération (liste en annexe). - Avis sur la candidature de Yamina GHOUL en tant qu'experte CCMCJ au COIJ - Programmation budgétaire 2011. - Point sur la Présidence belge de l'UE - Evaluation du décret : dates de réunion à fixer – questions à débattre en vue de l'évaluation du décret (point reporté de la réunion du 29 juin). - Points divers non traités à la réunion du 29 juin : (Naninne, sous-commission de qualification, suivi de la lettre sur le budget).
10/11/10	22	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de deux membres de la CCMCJ au Comité d'orientation constitué par le Service général de l'Education permanente dans le cadre de l'année européenne du volontariat (note en annexe). - « Evaluation du décret » : information suite aux réflexions menées par les fédérations. - Groupe de travail « emploi » : organisation / réflexion. - « plan jeunesse » : travail sur la note d'orientation remise par le cabinet de la Ministre Huytebroeck (voir documents en annexe). - Point sur la question des membres de la CCMCJ mandatés lors des discussions avec le cabinet de la Ministre Huytebroeck. - Examen des nouvelles demandes (8 dossiers sur 15).
16/11/10	22	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de l'ensemble des nouvelles demandes - « Evaluation du décret » : information suite aux réflexions menées par les fédérations. - Présidence belge UE. - Suite du colloque sur la prévention du suicide chez les jeunes - Divers inscrits le 10 novembre : SABAM – évaluation circulaire « soutiens projets jeunes » - cadastre emploi – suppléant COIJ.
08/12/10	27	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe d'action CCMCJ sur l'évaluation du décret, l'infrastructure et le plan jeunesse. - <i>Pour le plan jeunesse : présence de Bernard Mathieu à 10 h30</i> - Suivi de la demande de la CCMCJ pour la MJ les Castors, y compris présentation de l'avis de la sous commission égalité des chances sur le dispositif particulier. - Budget 2011 : coût des demandes pour lesquelles la CCMCJ a remis un

		<p>avis favorable.</p> <ul style="list-style-type: none">- Planification des réunions CCMCJ en 2011.- Le COIJ (Comité d'Orientation pour l'information des jeunes).- Evaluation circulaire « soutiens aux projets jeunes ». (GT se réunit en janvier)- SABAM (sous réserve de la réception de la proposition de note de Cédric Garcet)- Naninne (comité des usagers du Centre de prêt de matériel).- Retour sur les nouvelles demandes traitées à la réunion du 16 novembre qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la CCMCJ mais dont le rapporteur n'a pas eu le temps de communiquer le contenu de son rapport.
--	--	---

2011		
<i>22/02/11</i>	<i>25</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un rapporteur pour le recours introduit par la MJ Espace communautaire de Salzinnes sur la décision de suspension. - Désignation d'un rapporteur pour la procédure de suspension de la MJ Jambes 2000 à Namur. - Information sur la « revue des politiques de jeunesse » (par Françoise Cremer). - Avis sur l'appel à projet : travaux de sécurisation et mise en conformité. - Avis sur le plan jeunesse. - Avis sur la note relative à l'évaluation de la circulaire « soutiens aux projets jeunes ». - Point sur le décret emploi.
<i>23/03/11</i>	<i>25</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de la CCMCJ sur le Plan jeunesse (document à recevoir par mail avant la réunion), - Demande d'avis de la Ministre sur l'application de l'article 43 bis du décret CJ (note en annexe), - Point sur le cadastre emploi (SICE) et le décret emploi, - Information/suivi sur l'évaluation du décret CJ, - Volontariat (intervention d'Isabelle Letawe),
<i>04/05/11</i>	<i>24</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de la CCMCJ sur la procédure de suspension à l'encontre de la MJ Jambes 2000 - Avis de la CCMCJ sur le recours de la MJ Espace communautaire de Salzinnes sur la décision de suspension prise en date du 24 décembre 2010 - Point sur la planification du traitement des recours éventuels dans le cadre des décisions concernant les demandes traitées en 2010 - Retour du Groupe Action CCMCJ (proposition de note) - Actualité et suivi du secteur de l'information - Avis sur les priorités en matière d'information des jeunes (art. 43bis du décret). En annexe document de la SCCIJ - Plan jeunesse
<i>09/06/11</i>	<i>20</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de rapporteurs pour 2 recours (MJ les Castors et SIEP de Mons) - Désignation de rapporteurs pour 2 demandes dans le cadre du plan quadriennal 2012-2015 : - Demande de classement au niveau 2 pour la MJ de Thuin - Demande d'admission dans le dispositif égalité des chances pour Anim'Jeunes à Bastogne. - Plan jeunesse, - Evaluation du décret, - 60 ans des MJ, - Demande d'avis sur le plan transversal égalité des chances - Suivi des différents courriers (Sabam – circulaire soutien projets jeunes), - Actualité et suivi du secteur de l'information (séminaire sur l'information, portail, ...), - Présentation par Jean-Pierre TONDU d'une première expérience vécue dans le cadre de la Directive Service, - Information sur les élections pour le renouvellement des membres du CJCF,

<i>06/07/11</i>	<i>18</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de rapporteurs pour les nouvelles demandes 2011, - Ajustement budgétaire 2011(présentation par Cécile GIRBOUX), - Retour de la réunion sur l'arrêté relatif à l'évaluation du décret CJ, - Point sur justification emploi 2010,
<i>12/09/11</i>	<i>22</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de rapporteurs pour les nouvelles demandes 2011, - Ajustement budgétaire 2011(présentation par Cécile GIRBOUX), - Retour de la réunion sur l'arrêté relatif à l'évaluation du décret CJ, - Point sur justification emploi 2010,
<i>19/10/11</i>	<i>20</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de 4 nouvelles demandes : - Budget 2012 - Circulaire soutiens aux projets jeunes (évaluation – tableau en annexe) - Point sur le plan jeunesse et sur l'évaluation du décret CJ - Point sur mise à jour des données relatives à l'emploi
<i>16/11/11</i>	<i>21</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un rapporteur pour le recours de la MJ Jambes 2000 - Traitement de 4 nouvelles demandes : - Point sur le recours de la MJ les Castors - Point sur l'évaluation de la circulaire « Infras » - ROI du comité de sélection pour la circulaire « Soutiens aux projets jeunes » (document transmis par mail avant la réunion) - Suivi du plan jeunesse - Retour sur la réunion Inspection/Service de la Jeunesse/Fédérations (pour le Hainaut et le Brabant wallon)
<i>16/12/11</i>	<i>17</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur la réunion du 22 novembre relative à l'évaluation de la circulaire « Infras » - Retour sur la réunion RTBF – CCMCJ/CCOJ/CJCF - Point d'information sur le plan jeunesse - Point d'information sur la subvention décret emploi et prime exceptionnelle

2012		
<i>16/01/12</i>	<i>19</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de courrier à la Ministre concernant le développement du secteur et le manque de moyens (cf. point 7 du PV)- le document sera communiqué en séance - Demande d'avis de la Ministre sur la proposition de résolution relative au développement et à la promotion des cours de secourisme (voir annexe) - Traitement du recours de la MJ Jambes 2000 - Suivi « plan jeunesse » : questions, positionnement, réflexions (cf. point 5 du PV) - Préparation de la réunion du 15 février RTBF/CJCF – CCMCJ – CCOJ (PV de la réunion en annexe) - Suite à donner au point relatif aux taxes auxquelles sont soumis les CJ (mise en œuvre – préparation d'un dossier) - Fonctionnement de la transversalité (CCMCJ – CCOJ – CJCF)
<i>21/02/12</i>	<i>16</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de courrier à la Ministre concernant le développement du secteur et le manque de moyens (cf. point 7 du PV)- le document sera communiqué en séance - Demande d'avis de la Ministre sur la proposition de résolution relative au développement et à la promotion des cours de secourisme (voir annexe) - Traitement du recours de la MJ Jambes 2000 - Suivi « plan jeunesse » : questions, positionnement, réflexions (cf. point 5 du PV) - Préparation de la réunion du 15 février RTBF/CJCF – CCMCJ – CCOJ (PV de la réunion en annexe) - Suite à donner au point relatif aux taxes auxquelles sont soumis les CJ (mise en œuvre – préparation d'un dossier) - Fonctionnement de la transversalité (CCMCJ – CCOJ – CJCF)
<i>14/03/12</i>	<i>16</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement du recours de la MJ les Castors à Aiseau Presles - Evaluation de la circulaire soutiens aux projets jeunes (préparation réunion du 20 mars au cabinet) - Plan jeunesse - Info SICE - Ajustement budgétaire
<i>02/05/12</i>	<i>24</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Démission de la Présidente – lancement de l'appel à candidatures (courrier en annexe) - Retour sur la journée de 28 avril. - Evaluation de la circulaire soutiens aux projets jeunes : suivi du ROI et compte-rendu de la réunion du 20 mars - Etat de l'enquête sur les « taxations / droits d'auteur » - Plan jeunesse
<i>20/06/12</i>	<i>28</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Election pour la Présidence de la CCMCJ - Désignation de rapporteurs pour les demandes introduites dans le cadre des plans d'action 2013-2016 - Planification des prochaines réunions - Priorités en matière d'information jeunesse : appel à projets 2012 - Plan jeunesse - Circulaire « Soutiens aux projets jeunes » : évaluation - Suivi réunions RTBF/jeunesse - Programme européen jeunesse : éducation formelle et non-formelle.

		<ul style="list-style-type: none"> - Point sur l'enquête taxations/droits d'auteurs
<i>19/09/12</i>	<i>21</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Election pour la Présidence de la CCMCJ (sous réserve) - Désignation de rapporteurs pour les demandes introduites au 30/06 - Examen des demandes reprises dans la liste annexée - Proposition d'une note à l'attention des rapporteurs - Suivi du plan jeunesse - Suivi évaluation Circulaire « Soutiens aux projets jeunes » - Suivi réunions RTBF/jeunesse - Point sur l'enquête taxations/droits d'auteurs - suivi
<i>23/10/12</i>	<i>22</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Election pour la Présidence de la CCMCJ - Plan jeunesse : préparation de la rencontre et rencontre de Bernard MATHIEU - Examen des demandes
<i>06/11/12</i>	<i>24</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Jeunesse : réactions suite à l'intervention de Bernard MATHIEU - Examen des demandes - Information sur la procédure d'examen des dossiers dans le cadre d'une proposition de retrait d'agrément, de retrait de DP ou d'une modification de niveau de classement + planification
<i>16/11/12</i>	<i>25</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des demandes
<i>04/12/12</i>	<i>18</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier de la MJ Jambes 2000 - Planification des prochaines réunions de la CCMCJ + planning pour l'examen dossiers qui font l'objet d'une proposition de modification de niveau, de retrait du DP et de retrait d'agrément. - Suivi dossier Sabam et droits d'auteurs - Demande d'avis sur le décret modifiant le décret du CJCF - Retour du GT6 – plan jeunesse

2013		
24/01/13	20	<ul style="list-style-type: none"> - Infos secteur suite à la rencontre au Cabinet du 21 décembre. - Information et positionnement sur la dynamique inter secteurs de la culture. - Avis sur le décret modifiant le décret du CJCF. - Demande d'avis de la Ministre concernant le <i>code de respect des usagers culturels et du règlement du bureau de conciliation</i>, qui ont été reformulés et refondus en un seul texte, dont vous trouverez une copie en annexe. - Fonds écureuil – accès pour les CJ. - Analyse des dossiers avec avis négatifs de l'inspection. - Outil de visibilité du secteur. - Retour GT6
01/02/13	17	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des dossiers avec avis négatif de l'inspection - Suivis courriers et retour de la réunion au cabinet ce jeudi - Fonds écureuil – accès pour les CJ - Outils de visibilité du secteur - Plate forme inter secteur culture
26/02/13	21	<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur le projet de décret modifiant CJCF - Plan jeunesse : réaction aux derniers documents reçus - Courrier du Cabinet relatif aux marges budgétaires 2013-02-27 - Point d'information sur les recours - Outil de visibilité du secteur - Fonds écureuil - Plate forme inter secteur culture - Présentation de la publication « 13-pratiques culturelles »
19/03/13	18	<ul style="list-style-type: none"> - Retour de la réunion avec la Ministre du 6 mars (plan jeunesse et sectoriel). - Décret CJCF. - Priorités bourses info – propositions de la SCCIJ. - Evaluation décret CJ – intégration des remarques de la Commission aux renouvellements des P4. - Renouvellement de la Commission et rapport d'activités.
17/04/13	23	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi décret CJCF - Suivi plan jeunesse/situation secteur. - suivi évaluation du décret, - suivi jetons de présence (en lien avec le décret « instances d'avis). - point sur les mandats exercés par des membres de la CCMCJ différents comités et commissions. - infos et suivis échéances administratives.
15/05/13	24	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des dispositifs particuliers : présentation par l'Observatoire - Suivi décret CJCF : info et positionnement. - Suivi Plan Jeunesse/situation du secteur. - Décret mixité : info et positionnement. - Etat des lieux des candidatures CCMCJ. - Invitation au comité d'accompagnement de l'OEJAJ. - Suivi circulaire bourses d'info – courrier du COIJ : info. - Point SABAM : info et suivi. - Retour du comité de pilotage du BIJ (lien avec le point « mandats CC du 17/04).
12/06/13	24	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des recours introduits contre les décisions négatives par

		<p>manque de moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement Siep de Wavre (rencontre de l'association à 11h00) - Nouvelles demandes : désignation des rapporteurs. - Planning des prochaines réunions. - Plan jeunesse et situation secteur. - Décret CJCF. - Avis avant projet de décret « mixité ». - Evaluation décret CJ/DP. - Renouvellement de la Commission. - Sabam.
<i>03/07/13</i>	<i>18</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret CJCF : demande d'avis sur les arrêtés d'application - Plan jeunesse - suivi. - Situation du secteur et priorités budgétaires - suivi

ANNEXE 1B**Activités de la sous-commission de qualification 2009-2013**

<i>Date</i>	<i>Nombre de présents</i>	<i>Ordre du jour</i>
2009		
09/09/09	11	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de la nouvelle sous-commission, désignation d'un(e) Président(e) et d'un(e) Vice-Président(e), - Examen du document « Procédure de demande d'agrément de la qualification auprès de la sous-commission de qualification » en vue d'une modification éventuelle (2^e point du chapitre « le sujet de qualification »), - Décision pour les quatre demandes de qualification suivantes : 1 Centre d'infos et 3 MJ - réflexion portant sur l'objectivation de la compréhension de la grille
25/11/09	12	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec l'inspection (Luc Carton) concernant le dossier de Mr Battista. - Décisions pour les 17 demandes de qualification suivantes : 13 MJ, 3 CIJ, 1 CRH - Propositions des fédérations relatives à la grille de cotation (portant sur la spécialisation) - Désignation d'un(e) vice-président(e),
2010		
12/01/10	14	Mise au vert : réflexion sur la grille de cotation avec Georges DUBOIS
27/04/10	12	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des prochaines réunions. - Décisions pour les 4 demandes de qualification suivantes : 2 MJ et 2 CIJ - Etat des lieux : propositions des secteurs CRH et Info quant à la grille de cotation, - Vice-présidence : candidatures éventuelles, - Evaluation de la journée de réflexion (avec G. DUBOIS) et du fonctionnement de la sous-commission,
29/06/10	10	<ul style="list-style-type: none"> - Décisions pour les 7 demandes de qualification suivantes : 7 MJ - Proposition de méthode de travail pour l'évaluation du fonctionnement de la Sous-commission,

<i>27/10/10</i>	<i>11</i>	- Décisions pour les 5 demandes de qualification suivantes : 3 MJ, 1 CRH et 1 CIJ - Examen des propositions des secteurs CRH quant à la grille de cotation,
<i>17/11/10</i>	<i>11</i>	- Décisions pour les 12 demandes de qualification suivantes : 2 CIJ et 10 MJ - Vice-présidence : confirmation de la désignation de la vice-présidence, - Examen des propositions des secteurs CRH et Info quant à la grille de cotation (suite)
2011		
<i>16/02/11</i>	<i>10</i>	Recours introduit par Mr Di Mattia (Siep Charleroi)
<i>21/03/11</i>	<i>7</i>	- Décisions pour les 2 demandes de qualification suivantes : 2 MJ
<i>15/06/11</i>	<i>11</i>	- Décisions pour les 2 demandes de qualification suivantes : 1 MJ et 1 CJ - Réflexion sur les différentes formations qui pourraient donner droit à la qualification (3 ^{ème} mission de la SCQ)
<i>16/09/11</i>	<i>11</i>	- Décisions pour les 5 demandes de qualification suivantes : 3 MJ, 1 CIJ et 1 CRH
<i>7/11/11</i>	<i>14</i>	- Décisions pour les demandes de qualification suivantes : 8 MJ et 1 CRH
2012		
<i>23/03/12</i>	<i>12</i>	- Décisions pour les demandes de qualification suivantes : 5 MJ - Poursuite de la réflexion sur les différentes formations qui pourraient donner droit à la qualification : retour des fédérations
<i>19/06/12</i>	<i>12</i>	- Nouvelle composition de la SCQ - Décisions pour les demandes de qualification suivantes : 3 MJ - Retour sur la question de la nécessaire ou non qualification des deux coordinateurs dans le cadre d'une coordination assurée par deux mi-temps. Réponse du Service Juridique. - Retour également sur la question d'un coordinateur qui travaillerait à mi-temps dans deux associations et sa possibilité, ou non, d'assurer la coordination de deux associations conjointement ? - Réflexion à mener : Que faire lorsqu'un CJ ne dispose pas d'un animateur coordinateur qualifié et qu'une rotation incessante de personnes se produit. Positionnement par rapport à un éventuel renvoi de cette question à la CCMCJ - Réflexion sur une possible validation des compétences. - Poursuite de la réflexion sur les différentes formations qui pourraient donner droit à la qualification : retour de l'interfédérale – retour de l'inspection – mode de décision - Réflexion sur les items 4 et 5 de la sphère II dans la feuille de cotation des dossiers de qualification : pertinence de conserver ces deux items ? –

		<p>Proposition d'organiser une journée au vert par an avec un formateur extérieur par rapport aux questions rencontrées dans l'analyse des dossiers – Relevé de cas concrets à chaque séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des dossiers qui n'ont pas introduit la demande de qualification dans les délais impartis + relevé de l'administration des coordonnateurs non qualifiés qui ont reçu un délai
07/11/12	13	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnements sur les points suivants : Aspect déontologique : formateur sur le terrain – coordinateur pédagogique / Deux coordinateurs sur un poste temps plein - Décisions pour les demandes de qualification suivantes : 11 MJ, 2 CRH et 4 CIJ - Réflexion quant à une invitation en sous-commission de Mr A. Cock et Mr. P. Malaise (validation des compétences) - Question de l'incompatibilité (ou non) de suivre une personne en formation et en même de voter pour son dossier de qualification - Organisation d'une journée « mise au vert » avec formateur extérieur pour aborder les questions rencontrées lors de l'analyse des dossiers et s'approprier ou se réapproprier la grille de cotation. - Travail sur les « mémoires » des dossiers - Planification des réunions de la sous-commission de qualification pour l'année 2013
2013		
23/01/13	12	-Recours introduit par Mr Duponcelle (Infor Jeunes Schaerbeek)
13/03/13	12	<ul style="list-style-type: none"> - Décisions pour les demandes de qualification suivantes: 10 MJ - Note de travail de la sous-commission de qualification sur des formations susceptibles de donner droit à une reconnaissance de qualification - Organisation d'une journée « mise au vert » avec formateur extérieur pour aborder les questions rencontrées lors de l'analyse des dossiers et s'approprier ou se réapproprier la grille de cotation. - Travail sur les « mémoires » des dossiers - Renouvellement des mandats des membres de la sous-commission de qualification au cours de l'année 2013 - Travail sur le ROI concernant la procédure de recours en sous-commission de qualification
17/04/13	13	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre avec l'inspection sur les dossiers de demande de qualification pour lesquels une décision n'avait pu être prise, aucune majorité n'ayant été obtenue. Travail sur 5 demandes de qualification (5 MJ)
11/06/13	12	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement d'une demande de qualification : 1 MJ Présentation historique de la SCQ par Patrick Cnudde - Mise au vert : évaluation de la procédure appliquée par la sous - commission de qualification
16/09/13	12	<ul style="list-style-type: none"> - Suite des travaux entamés lors de la journée de mise au vert de juin – suite de du fonctionnement de la SCQ. - Retour du sondage auprès de coordonnateurs à propos de leur processus de qualification - Présentation de la trame du rapport d'activités de la SCQ - Renouvellement des mandats (présidence/vice-présidence) : infos - Nouvelle composition de la SCQ - Traitement de 2 dossiers de demande de qualification :

		1 MJ et 1 CJ
<i>12/11/13</i>	<i>11</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du rapport d'activités de la SCQ - Renouvellement des mandats (présidence/vice-présidence) : présentation des et vote - Traitement de dossiers de demande de qualification : 11 - Suite des travaux entamés lors de la journée de mise au vert de juin – suite de du fonctionnement de la SCQ - Programmation d'une mise au vert sur la compréhension de la grille de cotation - Réflexion portant sur les commentaires pédagogiques à joindre (ou non) en accompagnement de la notification de la décision au candidat - Planification des réunions de la sous-commission de qualification pour l'année 2014

ANNEXE 1C

Liste des dispositifs particuliers de la politique socioculturelle d'égalité des chances au cours du mandat

-
Mandat 2009 / 2013

année	nom de la mj	avis scom	décision
situation préalable	mj « avicenne » mj « le foyer des jeunes » mj d'auderghem mj « les vennes » mjc de couillet mj « le gazo » mj « l'antistatic » mj de soignies asbl mj « masure 14 » mj « les balances » mj « le club de jeunesse » mj « f.j.montserrat » mj « la bibi » mj « club des jeunes du pery » mj « le cerceau » mj de hodimont mj « le 88 » mj « robert beugnies » mj « a.s.f. » mj « la petite maison » mj « la prairie » mj « le chateau » mj d'anderlecht mj « port'ouverte » mj « les castors » mj « la plate forme » mj « l'evail » mj « xl'j » mj « la fregate » mj du quartier ouest mj « l'aventure » mj « la mezon » mj « vitamine z » mj « nova »		
à partir de septembre 2009	mj « l'aventure » mj « la cabane » mj de rebecq mj de basse-enhaive	favorable/octroi dp favorable/octroi dp défavorable favorable/octroi dp	octroi dp octroi dp refus refus
2010	mj « les castors » mj de Noh -	Favorable/maintien DP Favorable/octroi DP	refus octroi dp

2011	maison de jeunes « anim'jeunes »	Favorable/octroi DP	octroi dp *
2012	mj « l'avenir » mj « le bazar » mj de bressoux-droixhe mj « so les marlis » mj « l'atelier » mj « libratoï » mj « l'antistatic » mj « de neufmoulin » mj « secteur 42 » mj « interpôle » mj « copainville » mj « les castors »	favorable/octroi dp favorable/octroi dp favorable/octroi dp favorable/octroi dp favorable/octroi dp favorable/octroi dp favorable/octroi dp défavorable défavorable défavorable défavorable favorable/octroi dp	octroi dp * octroi dp * octroi dp * refus octroi dp * octroi dp * refus refus refus refus refus refus
2013	mj "vitamine z" mj « la j »	favorable au maintien DP favorable au maintien DP	maintien retrait

* le DP n'a pu être octroyé faute de moyens budgétaires disponibles.

ANNEXE 2C

Activités de la sous-commission de la politique socioculturelle d'égalité des chances

Mandat 2009 / 2013

<i>Date</i>	<i>Ordre du jour</i>
2009	
<i>23 octobre 2009</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de la Sous-commission EDC : Nouveaux membres et présidence - Poursuite du travail de réflexion sur le DP EDC - Suivi de la note communiquée par la FCJMP - Distribution et programmation des dossiers de demande introduits - Synthèses des procès verbaux précédents - Agenda et programmation des travaux
<i>10 novembre 2009</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport d'activités 2006 – 2009 - Compléments d'information au dossier EDC - Indentification de deux dossiers pur travail de réflexion avec G Dubois - Retour sur les synthèses des travaux de réflexion sur le DP EDC - Note rédigée par O. Leblanc - Examen de quatre dossiers d'agrément introduits
<i>16 novembre 2009</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen d'un dossier d'agrément introduit
2010	
<i>29 juin 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen d'un dossier d'agrément introduit
<i>10 novembre 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de deux dossiers d'agrément introduits
<i>08 décembre 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen d'un dossier d'agrément introduit
2011	
<i>20 janvier 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - préparation du travail de réflexion sur le DP EDC - Programmation des réunions
<i>28 septembre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de réflexion sur le DP EDC
<i>19 octobre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen d'un dossier d'agrément introduit
<i>20 octobre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de réflexion sur le DP EDC
<i>21 décembre 2011</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de réflexion sur le DP EDC
2012	
<i>07 février 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de réflexion sur le DP EDC
<i>21 mars 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de réflexion sur le DP EDC
<i>06 juin 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de réflexion sur le DP EDC + Approbation des points d'aux journées de réflexion avec GD), Approbation du document de travail réalisé lors de la réunion précédente,
<i>19 septembre 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement des membres sur les courriers des fédérations - Communication des rapports d'inspection - Suivi de la note de G. Dubois - Programmation des réunions
<i>17 octobre 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de 5 dossiers d'agrément introduits - Agenda des réunions
<i>6 novembre 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de 5 dossiers d'agrément introduits
<i>16 novembre 2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de 2 dossiers d'agrément introduits

2013	
<i>15 janvier 2013</i>	- Examen de 2 dossiers d'agrément introduits
<i>03 juillet 2013</i>	- Préparation de l'appel à la Présidence - Synthèse des travaux de la sous-commission EDC - Agenda
<i>02 octobre 2013</i>	- Appel à candidatures pour la présidence - Agenda des travaux

ANNEXE 3C

Proposition de grille d'écriture pédagogique du Dispositif Particulier de la Politique socioculturelle d'égalité des chances

-
Travail du 07/02/2012

DISPOSITIF « EGALITE DES CHANCES »

GRILLE D'ECRITURE DISPOSITIF PARTICULIER EGALITE DES CHANCES

1. **Introduction**

Peuvent être agréées en tant que maison de jeunes contribuant à une politique socioculturelle d'égalité des chances des maisons de jeunes spécialisées dans l'accueil et l'animation de jeunes dont les conditions économiques sociales et culturelles de vie sont les moins favorables. Pour répondre aux caractéristiques du public, dans le cadre de leur plan quadriennal, ces MJ mettent en place des pédagogies actives, programment des actions spécifiques, programment éventuellement des actions complémentaires.

Pour déterminer ces conditions économiques, sociales et culturelles, la maison de jeunes se base sur son analyse du milieu. Il s'agit bien de considérer le public fréquentant la maison dans la globalité et non pas de faire une liste de cas particuliers.

Le travail à caractère plus social que réalisent ces maisons de jeunes doit être mené en synergie avec les autres services sociaux qui les entourent. En effet, leur travail principal n'est pas l'accompagnement social mais bien la valorisation de ces jeunes en favorisant la prise de conscience de leurs aptitudes et le développement de leur citoyenneté critique et responsable par des moyens adaptés.

Le projet global de ces maisons de jeunes doit être adapté au public et à ses attentes. Les objectifs développés doivent être cohérents par rapport à l'analyse proposée.

Un programme d'actions spécifiques et un travail particulier sont développés pendant une période renouvelable de 4 ans. Ils répondent aux objectifs suivants :

- développer les potentiels culturels de ces jeunes ;
- favoriser un accès de tous à la culture et à la citoyenneté ;
- renforcer les capacités du public visé à prendre sa place dans la société ;
- développer des moyens socioculturels permettant d'augmenter son autonomie et sa participation active.

2. **Analyse étoffée du milieu**

A. Analyse du milieu

- Afin de ne pas faire double emploi, il s'agit d'affiner l'analyse du milieu de la Maison de Jeunes telle que précisée dans le dossier de d'agrément au point schéma pour la rédaction de l'analyse générale, point 2 « analyse du public et du milieu d'implantation du centre ».

- Il s'agit donc d'étoffer, d'une façon générale, l'analyse du milieu au regard de ses problématiques sociales ainsi que du contexte socio-économique et culturel. Concernant cette analyse et afin de ne pas multiplier les critères de « fragilité sociale », il est proposé que ces éléments puissent être étayés par la Maison de Jeunes en fonction de son milieu d'implantation sur base notamment des critères définis par les régions ou la Communauté en matière d'indice de fragilité de quartiers.

Références et coordonnées utiles pour le dispositif « égalité des chances »

A titre informatif, une série de sites « Internet » vous sont communiqués ci-dessous :

- Logement Bruxellois SLRB : <http://www.slrbririsnet.be/>
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme: <http://www.diversite.be>
- Direction wallonne du Logement : <http://swl.wallonie.be>
- Institut national de Statistique (INS): <http://statbel.fgov.be>
- Communauté française : www.cfwb.be
- Cartographie des activités présentées par la Communauté française : <http://cartographie.cfwb.be/cfwb>
- Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : <http://www.oejaj.cfwb.be>
- Le monitoring des quartiers en Région de Bruxelles Capitale : <http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>
- Forem : www.forem.be

A titre indicatif, une série d'adresses thématiques vous sont communiquées ci-dessous :

- D.I.I.S. - Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale de la région wallonne : <http://www.cohesionsociale.wallonie.be>
- C.D.C.S. - Centre de Documentation et de Coordination sociales : <http://www.cdcs.irisnet.be>
- Rapport d'activité de l'Aide à la Jeunesse : disponible sur le site de l'aide à la jeunesse : <http://www.cfwb.be/aide-jeunesse>
- Diagnostic local pour la Région de Bruxelles Capitale dans le cadre des programmes de cohésion sociale : http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/etude_igeat/index_html
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale : www.observatbru.be

B. Description de la zone d'action de la Maison de Jeunes

- Décrivez les caractéristiques sociales, économiques et culturelles de la zone d'action de la Maison de Jeunes au regard de l'analyse du milieu telle que précisée dans le dossier de d'agrément au point schéma pour la rédaction de l'analyse générale, point 2 « analyse du public et du milieu d'implantation du centre ».
- Identifiez les indices de fragilité sociale de la zone d'action de la Maison de Jeunes.

C. Analyse du public mettant en évidence qu'au moins un tiers des jeunes répond aux caractéristiques énoncées ci-après, en terme de fragilité sociale, qu'il s'agisse

- *Au niveau de la scolarité* : des situations d'absentéisme scolaire habituel, de retard pédagogique, d'appartenance à l'enseignement spécial ou le fait de ne détenir aucun diplôme postérieur au cycle primaire;
- *Au niveau familial* : appartenance à un milieu familial précarisé où l'un des parents au moins est dépendant d'un revenu de remplacement ou est exclu des mécanismes de protection sociale ;
- *Au niveau des conditions d'habitat* : des conditions d'habitats précaires ou répondant aux critères déterminés par le logement social ;

- *Au niveau des conditions socio-économiques* : être issus de groupes sociaux vivant des situations de déracinement social, économique et culturel (ex. : migrants, réfugiés politiques,...)

Remarques :

- Cette analyse sera sociologique, statistique ou contextuelle.
- Les 3 points ci-dessus doivent permettre d'aborder la situation de la Maison de Jeunes et la spécificité du plan d'action sur base d'une analyse allant du global au particulier, de l'analyse du milieu à celle du public en excluant toute approche individuelle
- La différence à faire entre le milieu d'implantation et la zone d'action est la suivante :
 - Le milieu d'implantation, c'est la sous-région, la commune et le quartier où la Maison des jeunes est implantée.
 - La zone d'action, ce sont les lieux d'où provient le public qui fréquente le centre ou les lieux où le centre estime devoir cibler son public potentiel
 En effet, dans certaines grandes villes, vu les courtes distances à parcourir entre deux communes, le milieu d'implantation (la commune) peut présenter des caractéristiques différentes (par exemple : être plus aisé) que les lieux ou le quartier dont provient le public qui fréquente la MJ.
 Selon la situation particulière du centre, le milieu d'implantation et la zone d'action peuvent donc être semblables ou différents.

1. Problématiques et objectifs concernant les jeunes de la MJ

- Analysez de façon critique les fragilités telles que pointées dans l'analyse étoffée du milieu du point 2 ci-dessus.
- Dégagez les problématiques en lien direct avec votre dispositif particulier et les objectifs que vous souhaitez poursuivre.
- En partant des problématiques dégagées ci-dessus, il s'agit d'identifier l'impact de celles-ci sur les jeunes de la MJ, et de dégager des hypothèses de travail que vous souhaitez développer dans votre dispositif particulier.

2. Pédagogie et méthodologie.

Il s'agit ici d'illustrer de quelle manière vous prévoyez d'opérationnaliser les hypothèses de travail du point 3.

A. Pédagogies actives

De manière globale, expliquez comment les pédagogies actives mises en place dans le centre de Jeunes permettent de renforcer les compétences, l'autonomie, l'émancipation et les chances du public.

B. Hypothèses de travail

Pour chaque hypothèse de travail décrivez et illustrez les actions et/ou les méthodes, les moyens et/ou les ressources sur base des éléments suivants :

- Articulation entre l'action socioculturelle de la Maison de jeunes et les actions d'autres services, institutions, associations.
- Développement soit d'initiative, soit en partenariat, d'actions communautaires favorisant les changements sociaux et la valorisation du public visé.
- Réalisation d'un travail d'animation adapté sur base, éventuellement, des éléments suivants :
 - réalisation de dynamiques interculturelles,

- actions en faveur des plus jeunes,
- moyens mis en œuvre par la Maison de Jeunes pour favoriser les échanges entre ce public fragilisé et d'autres publics au sein de la MJ et à l'extérieur.

C. Politique locale de jeunesse

Veillez préciser la place de votre dispositif particulier dans le paysage de politique locale de jeunesse de votre commune.

A QUESTIONNER

3. Pertinence, cohérence, consistance, impact

Il s'agit ici de réfléchir à chacune de vos actions en termes de :

- Pertinence : Par exemple, l'action est-elle adéquate par rapport au public ? Apporte-t-elle une plus-value à votre public ? Répond-elle à l'objectif ? etc
- Cohérence : Par exemple, l'action est-elle adéquate par rapport à vos missions en tant que Maison de Jeunes ? Est-elle cohérente par rapport à votre plan quadriennal ?
- Consistance : Par exemple, le projet tient-il la route ? L'action est-elle réalisable ? Les moyens mis en place sont-ils adaptés ?

ANNEXE 1D

Activités de la SCCIJ - 2009-2013

<i>Date</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Ordre du jour</i>
2009		
<i>17/02/2009</i>		Pour rappel
<i>18/03/2009</i>		Pour rappel
<i>16/06/2009</i>		Pour rappel
<i>24/09/2009</i>	23	Mot de bienvenue du représentant de l'Administration et tour de table de présentation - Désignation d'un(e) président(e) de séance - Adoption de l'ordre du jour - Désignation du ou de la président(e) et constitution du bureau - Rapport d'activités 2008 de la SCCIJ - Information sur la séance d'ouverture du Comité d'orientation (COIJ) et articulations à envisager entre celui-ci et la SCCIJ - Priorités en matière d'info à faire remonter au nouveau/à la nouvelle ministre via le COIJ
<i>30/10/2009</i>	20	Election d'un/une président/e de séance Adoption de l'ordre du jour Election de la présidence Constitution du Bureau et composition Rapport d'activités 2008 Nouvelles du Comité d'orientation Mémoire Après-midi de travail consacré aux notes de travail envoyées.
<i>04/12/2009</i>	17	Accueil Composition et rappel des règles de présence Approbation des 2 PV précédents et mise au point concernant la rédaction des PV Le COIJ et les subsides « bourses » 2009 Mémoire Fonctionnement de la SCCIJ et du bureau Rapport d'activités Suivis des initiatives « Présidence belge UE » et CIJ/Bibliothèques

2010		
<i>08/02/2010</i>	<i>15</i>	Ordre du jour : Conclusion du Mémorandum Le document « fonctionnement de la SCCIJ » Création d'un groupe de travail pour la proposition de critères à l'attention du COIJ concernant les domaines prioritaires d'information. rappel sur les jetons de présence rédaction d'un rapport d'activités
<i>17/03/2010</i>	<i>10</i>	Election d'un Président de séance en l'absence du Président, malade. Présentation et discussion du document « fonctionnement de la SCCIJ » COIJ Présentation de l'articulation entre les différentes instances Groupe de travail pour l'élaboration de critères à transmettre au COIJ Réunion de présentation de l'enquête sur les besoins d'information des jeunes réalisée par le CAIJ. Divers : Rencontre avec la Ministre - Projets de transversalités - Salon Siep à la Louvière Prochaines réunions : Observation du Service juridique concernant le COIJ
<i>07/05/2010</i>	<i>12</i>	Election d'un Président de séance Critères bourses info Priorités en matière d'information Hypothèses budgétaires 2011 et suivants Divers : Point sur la Présidence belge de l'UE
<i>10/06/2010</i>	<i>15+3invités</i>	Priorités générales en matière d'information des jeunes à faire remonter à la CCMCJ. Divers : rencontre concernant le mémorandum, avec Madame La Ministre
<i>06/10/2010</i>	<i>19+5 invités</i>	L'ordre du jour porte presque exclusivement sur la rencontre avec la Ministre Evelyne HUYTEBROECK pour parler, entre autres, du Mémorandum SCCIJ et du colloque/séminaire info jeunesse envisagé par le Cabinet.
<i>10/12/2010</i>	<i>18+1 invitée</i>	Rencontre avec la représentante de la Ministre Communication sur l'affectation du solde restant dans le cadre de la Circulaire 2010 : Retours sur la rencontre avec la Ministre. Informations concernant le COIJ Informations sur les décisions prises dans le cadre de la Circulaire 2010 « subventions forfaitaires en information des jeunes » Communication sur l'affectation du solde restant dans le cadre de la Circulaire 2010 Informations sur le calendrier et pistes de travail pour le séminaire info jeunesse 2011. Calendrier de la SCCIJ pour le début 2011.

2011		
<i>10/02/2011</i>	<i>13+3 invités</i>	- Budget procédure d'accessibilité des sites web des centres suite. - Retour du COIJ sur les dossiers annuels "bourses". - L'état des montées de catégorie et plans particuliers. - sous réserve: Retours de la CCMCJ et de la CCOJ (Plan Jeunesse, évaluation du Décret, cadastre,...).

08/04/2011	14+1 invité	L'avis officiel de la SCCIJ concernant les "priorités" Cadastre emploi Composition COIJ pour le pool information des jeunes Retours de la CCMCJ et de la CCOJ Séminaire info des jeunes 2011
20/06/2011	14+3 invités	Appel à projets 2011 Accessibilité des sites web des centres – retours des journées de formation et suite du processus Election d'un(e) suppléant au COIJ Nouvelles des centres
08/11/2011	19	Point sur l'appel à projets de production et de diffusion d'information à destination des jeunes - 2011 Point sur l'accessibilité des sites web. Infos diverses : plan jeunesse, séminaire étude sur l'information des jeunes Election pour la suppléance de Chantal Massaer au COIJ (sous réserve de confirmation) Nouvelles des centres
21/12/2011		Présentation commune CIJ/COIJ de l'étude sur l'information des jeunes –

2012		
17/04/2012	15+2 invités	Présentation de propositions pour la suite des travaux sur l'information des jeunes et perspectives Présentation des points dégagés par le GT SCCIJ du 12/03. Point sur les subventions forfaitaires 2012. Information générale sur le plan jeunesse par Isabelle Letawe Attachée – Plan jeunesse
24/05/2012	19+1 invité	Désignation d'un-e président-e de séance en l'absence du Président - Suivi proposition de "Tables rondes Métier d'information" (cfr power point présenté le 17/04/2012). - Avis sur les priorités 2012 « Subventions forfaitaires » - Divers : échange d'informations en attachement : le courrier envoyé par le bureau de la SCCIJ à la Ministre concernant le processus de définition du métier d'informateur jeunesse La proposition du COIJ pour les priorités 2012

2013		
16/01/2013	11	- Suites de la proposition du Cabinet pour l'étude info. - le point sur les dossiers Bourses 2012. - Orientation indicative sur la nouvelle présidence du COIJ et sa politique. - L'état du Plan Jeunesse.
20/02/2013	16	Rencontre avec le COIJ pour échanger sur les appels et la sélection des projets bourses : - questionnement et inquiétudes des centres sur les appels à projets. - Interrogations du COIJ et interprétation ou difficultés par rapport aux projets introduits. - Organisation du travail commun sur les appels à projets, ainsi que sur l'objet et orientations du COIJ à plus long terme. Les moyens et besoins du secteur info : - Situation actuelle figée (catégories, équipes collégiales, DP, etc.). - les moyens et outils du secteur.

		- projection des besoins en moyens financiers et de personnel. Evolution des travaux du plan jeunesse et les propositions du Cabinet
30/04/2013	15	Appel à projets 2013 Suivi du Plan jeunesse et demandes sectorielles Proposition pour un état des lieux du secteur info. Renouvellement des instances du décret CJ (dont la SCCIJ) Rapport d'activités de la SCCIJ
20/06/2013	16+1 invité	Suivi de l'appel projets de production et diffusion d'information à destination des jeunes – CIRCULAIRE 2013. Invité : Jean-Pierre TONDU Constitution des nouvelles Commissions et Sous-commissions Centres de Jeunes. Procédures, candidatures à la présidence et timing. Rapport quadriennal SCCIJ de 10/2009 – 10/2013. Retour GT SCCIJ du vendredi 07/06 sur l'état des lieux du secteur CIJ. Plan jeunesse/demandes sectorielles. Suivi de 2 courriers envoyés au Cabinet les réunions précédentes. Divers : la vie des centres.
16/09/2013	17+1 invité	Document secteur info et métiers de l'information des jeunes. Suite et point sur l'investissement des centres. Elections régionales et FWB- préparation éventuelle d'un Mémoire de l'information des jeunes Suite renouvellement des SCCIJ et COIJ Bourses info et planning de travail avec le COIJ (cf. PV du 21/06) Plan jeunesse et les "cartes de visite": infos. Reconnaissance/montée de catégorie/agrément suite et fin. Jetons de présence aux réunions de travail Divers : informations de la vie des centres, le 40 ^e . anniversaire du SIEP.
20/11/2013	18+4	-Accueil et vérification des centres présents.(liste en votre possession) -Installation de la nouvelle Sous-commission de concertation sur l'information des jeunes (SCCIJ), par Madame Patricia Hubert responsable du Service Jeunesse FWB. -Choix d'une présidence de séance (R.O.I. art. 16-17- en votre possession) <i>* L'article 26 du Décret précise que la Commission procède à l'élection par ses membres siégeant avec voix délibérative et parmi eux, d'un-e Président-e.</i> <i>*La 1^{ère} séance de la Commission est présidée par un Président de séance désigné par elle.</i> - élection à la présidence de la nouvelle SCCIJ . (R.O.I. Art. 17-53-56-57-58) ainsi que d'un Bureau. 1 candidature motivée en votre possession – Séverine da Silva, directrice d'Infor Jeunes Ath. Procédure : <i>*Chaque membre effectif ou, en cas d'absence du membre effectif, le membre suppléant, dispose d'une voix.</i> <i>*Conformément à l'article 32 du décret, la sous-commission prend ses décisions à la majorité simple des votes émis par les membres présents pour autant qu'1/3 des membres siégeant avec voix délibérative soient présents.</i> <i>*Le vote s'effectue à main levée pour les propositions et avis de la sous-commission. Pour les questions de personnes, le vote s'effectue à bulletin secret. A la demande du Président ou d'1/5 des membres présents, le</i>

	<p><i>vote s'effectue également à bulletin secret.</i></p> <p>Proposition: vote à la majorité simple</p> <p><i>La proposition qui obtient le nombre de voix le plus élevé est adoptée. Seuls sont valables les votes <u>Q</u> (oui), <u>N</u> (non). Les votes blancs ou nuls seront comptabilisés mais n'entrent pas en compte pour dégager une majorité.</i></p> <p><i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 16 voix au total ▶ Proposition Q = 7 voix ▶ Proposition N = 6 voix ▶ bulletins blancs ou nuls = 3 voix <p><i>La proposition est adoptée.</i></p> <p>- Procédure et appel à candidatures dans un délai à fixer, de désignation des 5 experts issus de la SCCIJ pour le Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes COIJ (appel éventuel à candidatures motivées, etc.).</p> <p>En cas de besoin de procéder à un vote (pas de consensus obtenu, Préambule du R.O.I.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport SCCIJ du quadriennat 2009-2013. - Document de travail sur l'info: quelles suites ? (sous réserve) - Divers, dont à la demande d'IJ Namur: <p>Le choix méthodologique pour l'élaboration des priorités d'information jeunesse 2014.</p> <p>La présentation de la plateforme maltraitance et de sa correspondante CCMCJ pour les CJ/l'administration.</p>
--	--

ANNEXE 1E

COMITE D'ORIENTATION ET DE SELECTION POUR LA PRODUCTION, LA DIFFUSION ET LA QUALITE DE L'INFORMATION A DESTINATION DES JEUNES.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Préambule :

Le règlement d'ordre intérieur du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes définit les modes de fonctionnement et d'organisation du Comité, en application de l'article 43 bis du décret du 20 juillet 2000 modifié par les décrets des 3 mars 2004, 9 mai 2008 et 24 octobre 2008

Du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes.

I. Convocation.

1. Le secrétariat du Comité convoque les membres aux réunions au plus tard 8 jours ouvrables avant la séance.
2. La convocation comporte un ordre du jour détaillé. Dans la mesure du possible, les documents relatifs aux points à délibérer accompagnent la convocation. Lorsque des documents relatifs à un point à délibérer sont remis en séance, le Comité décide de les examiner ou d'en reporter l'examen à la séance suivante.
3. Le dernier point de l'ordre du jour s'intitule « Divers ». Ce point consiste en différentes communications qui ne peuvent faire l'objet d'une décision, sauf décision contraire et motivée du Comité.
4. En cas d'urgence, appréciée par le Président¹, le délai de convocation est ramené à trois jours ouvrables.

II. Présences

5. Conformément à l'article 24 du décret ², le membre suppléant participe avec voix délibérative aux travaux du Comité en cas d'absence du membre effectif. Il reçoit d'office, pour information toute convocation ou document adressé à l'ensemble des membres effectifs.

¹ La féminisation des fonctions et titres et les règles y afférentes n'ont pas été appliquées dans ce document afin de ne pas en alourdir la lisibilité. Bien entendu, il est recommandé au lecteur de les prendre en considération lors de sa lecture.

Ainsi, à titre d'exemple, il convient de lire « un Président ou une Présidente » là où figure le terme « un Président »,....

² Par décret, on entend le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons des jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations.

6. En cas de présence du membre qu'il supplée, un membre suppléant peut assister à toutes les réunions du Comité. Il ne dispose pas dans ce cas d'une voix délibérative.
7. Le membre effectif empêché d'assister à une réunion en informe immédiatement son suppléant. Si aucun des deux ne peut être présent, ils en informent par lettre ou par courrier électronique le secrétariat du Comité ou se font excuser en début de séance.
8. Conformément à l'article 33 du décret, le Comité peut inviter à ses travaux les personnes dont la présence lui paraît utile pour l'étude de points à l'ordre du jour. Ces personnes ne disposent pas d'une voix délibérative.
9. Lors des séances du Comité, la liste de présence doit être signée par les membres effectifs ou suppléants. Le secrétariat y fait figurer le nom des membres excusés et absents ainsi que des invités.

III. Perte de mandat et remplacement.

10. Conformément à l'article 31, § 1^{er}, 5^o, du décret, un membre effectif perd le droit de siéger suite à son absence non justifiée préalablement, ou à celle de son suppléant, lors de trois réunions consécutives ou de la moitié des séances annuelles. Le droit peut être recouvré à la demande de l'instance concernée et par décision du Comité.

11. La procédure suivante est d'application :

Après trois absences consécutives ou en cas d'absence à la moitié des séances annuelles, non préalablement justifiées, le membre effectif concerné se verra signifier par courrier la perte du droit de siéger. Une copie du courrier est adressée à l'Instance qui l'a mandaté.

Pour que ce membre recouvre le droit de siéger, l'instance concernée en introduit la demande auprès du Comité. Le Président inscrit le point à l'ordre du jour de la séance du Comité qui suit la demande. Le Comité statue sur la demande de réintégration du membre concerné.

12. L'article 31 du décret stipule que le mandat d'un membre effectif prend fin suite à une démission volontaire ou par retrait notifié au secrétariat du Comité par l'instance dont le membre est mandataire. Dans ce cas, le Président en informe le Comité lors de la réunion qui suit la notification.
13. Dès qu'un membre notifie sa démission ou dès qu'une instance mandataire notifie sa décision de retirer son mandat à un de ses représentants, il est pourvu à son remplacement selon la procédure prévue à l'article 24 du décret.
14. Moyennant l'accord du Comité, la personne désignée pour le remplacement par l'instance mandataire peut assister aux travaux du Comité à titre d'observateur dans l'attente de la décision du Ministre compétent.

V. Direction des travaux et secrétariat.

15. 1° Conformément à l'article 43 bis, §4 du décret, la direction des travaux du Comité et le secrétariat sont assurés par les délégués du Ministère de la Communauté française.

Le secrétaire établit le procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux sont adressés aux membres effectifs et suppléants du Comité dans les meilleurs délais et si possible dans le mois qui suit. Ils sont ensuite soumis pour approbation au Comité.

2° Les procès-verbaux des réunions du Comité sont communiqués aux Présidents de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes et de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes. Les membres de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes et de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes ont accès aux procès-verbaux du Comité auprès du secrétariat de celui-ci

VI. Procédure

a) Election à la présidence.

16. L'article 26 du décret précise que le Comité procède à l'élection par ses membres siégeant avec voix délibérative et parmi eux, d'un Président.

17. Préalablement à l'élection, le secrétariat adresse un appel à candidatures aux membres du Comité siégeant avec voix délibérative.

La 1^{ère} séance du Comité est présidée par un Président de séance désigné par elle.

18. Lorsque le Président est absent, le Comité désigne en son sein un Président de séance qui exerce toutes les prérogatives du Président.

b) Procédure de vote.

19. Chaque membre effectif ou, en cas d'absence du membre effectif, le membre suppléant, dispose d'une voix.

20. L'article 32 du décret stipule que le Comité prend ses décisions à la majorité simple des votes émis par les membres présents pour autant qu'1/3 des membres siégeant avec voix délibérative soient présents.

21. De plus, l'article 25 §4 du décret précise que, dans la mesure où le Comité siégerait avec moins du 1/3 de ses membres, les avis et propositions adoptés doivent être soumis à un nouveau vote si, dans les huit jours ouvrables qui suivent l'envoi du procès-verbal de la séance, la demande en est faite par 5 membres du Comité préalablement excusés lors de la première réunion. Le second vote est définitif quel que soit le nombre de membres présents en séance.

La demande doit en être introduite par écrit auprès du secrétariat du Comité.

22. Le vote s'effectue à main levée pour les propositions et avis du Comité. Pour les questions de personnes et les projets à sélectionner, le vote s'effectue à bulletin secret. A la demande du Président ou d'1/5 des membres présents, le vote s'effectue également à bulletin secret.

c) Note de minorité.

23. Conformément à l'article 25 §2 du décret, une note de minorité peut être jointe aux avis et propositions du Comité. Elle ne peut pas comporter plus de signes que le texte majoritaire.

24. Une note de minorité relative à un point figurant à l'ordre du jour est prise en considération :

- si elle est signée par au moins 1/3 des membres présents ayant voix délibérative lors de cette séance, et
- si elle parvient au secrétariat du Comité au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent cette séance.

d) Procédure d'urgence.

25. Etant donné l'urgence, appréciée par le Comité, le Président inscrit à l'ordre du jour d'autres points que ceux qui y figurent.

VII. Traitement des dossiers.

a) Procédure :

Cette procédure est provisoire et est uniquement d'application pour les dossiers soumis dans le cadre de la Circulaire 2010 « Subventions forfaitaires en information des jeunes »

Le Service de la Jeunesse vérifiera si les projets respectent les conditions d'éligibilité.

Un comité de sélection composé des experts en information des jeunes et des experts jeunesse issus du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes³ construira un avis sur les dossiers éligibles . Ce comité choisira en son sein un secrétaire qui transmettra l'avis du Comité au Service de la Jeunesse.

Un comité de sélection composé des délégués du Ministère de la Communauté française issus du Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes construira parallèlement un avis sur les dossiers éligibles . Ce comité choisira en son sein un secrétaire qui transmettra l'avis du Comité au Service de la Jeunesse.

Sur base de ces deux avis, le Service de la Jeunesse construira une proposition qu'il transmettra à la Ministre. La Ministre statuera sur cette proposition et communiquera ses décisions.

b) Confidentialité et déontologie.

26. Afin d'assurer la liberté d'expression ainsi que la sérénité des débats, les membres du Comité sont tenus de respecter une stricte confidentialité des débats. Ils doivent

³ Les experts désignés sur proposition de la Commission consultative des Centres et des Maisons de jeunes et les experts issus des Centres d'information des jeunes et/ou de leurs fédérations et proposés par la Commission consultative des Centres et des Maisons de jeunes sur avis de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes.

également adopter un comportement de citoyen responsable, respectueux des principes démocratiques.

27. Tout membre qui contreviendrait à ces dispositions sera rappelé à l'ordre par le Président. En cas de manquement grave, le Président pourra l'inviter à démissionner ou inviter l'instance qui a proposé la désignation de ce membre à lui retirer son mandat.
28. Tout membre du Comité concerné à titre personnel par un dossier traité (membre de l'association ou de l'une de ses instances, membre du personnel ou disposant d'un lien de parenté jusqu'au second degré avec une personne membre de l'association,...) quitte momentanément la séance, ne participe ni aux délibérations afférentes au dossier ni au vote.

VIII. Rapport d'activités.

29. Conformément à l'article 43bis, §4 du décret, le Comité adresse chaque année un rapport d'activités au Gouvernement, la Commission consultative des maisons et centres de jeunes et de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes
30. Le Président rédige un projet de rapport d'activités qu'il soumet au Comité pour approbation.

ANNEXE 2 E

Feuille de route du COIJ – 1^{er} trimestre 2014

Contexte

Ce document a pour source :

- l'évaluation de l'appel à projets 2012 et 2013;
- Les interpellations de la SCCIJ émises lors de sa réunion du 16 janvier dernier.

Après une première période centrée sur les subventions forfaitaires, il apparaît au COIJ plus que nécessaire d'approfondir davantage les priorités en information Jeunesse. La désaffection de certains membres (pôle experts extérieurs) du COIJ est un message clair puisqu'ils ont manifestement été lassés des débats limités au secteur ainsi que du manque d'objectif à long terme du COIJ. Certains membres experts jeunesse sont également régulièrement absents.

A travers ces nombreuses observations, réitérées depuis plus de 3 ans par les membres du COIJ, il faut se poser la question de la cohésion du secteur, voire de sa cohérence. Quelle est sa capacité à construire un consensus qui lui permettrait de porter haut et clair ses besoins ? C'est l'objet de la feuille de route.

Les membres actuels estiment donc urgent et indispensable de s'atteler à la **rédaction d'une feuille de route** pour consolider le COIJ tant au travers de ses membres que de ses relations et articulations avec les autres composantes du secteur (SCCIJ et CCMCJ) et le cabinet.

Historique

➤ **Rappel des missions**

Le législateur a créé un organe supplémentaire à la SCCIJ dont la mission est de :

- a) **proposer au Gouvernement les priorités générales** en matière d'information des jeunes sur base des propositions de la Commission consultative des Maisons et Centres de jeunes; après consultation de la Sous-commission pour l'information des jeunes;
- b) soumettre au Gouvernement, afin qu'il les arrête; **les critères de sélection des projets** dans le cadre de la production, la diffusion et la qualité de l'information, tenant compte des priorités générales visées au point a), ainsi que les modalités d'introduction et de sélection des projets.
- c) **sélectionner** et soumettre tous les ans au Gouvernement les projets à subventionner, comme défini à l'article 44, § 1er, 3°.'

Le COIJ, à deux reprises, a statué et confirmé à l'unanimité la lecture de ces missions par l'approfondissement de la réflexion sur les priorités du secteur bien au-delà des subventions

forfaitaires. Il apparaît évident que les priorités éditées pour les subventions forfaitaires doivent être en lien étroit avec celles du secteur. Aujourd'hui la définition des priorités est réfléchi, du moins pour une partie du secteur, dans le cadre du dispositif bourse et non dans celui des besoins sectoriels, voire d'une politique plus générale. C'est de cette mise en lien qu'il est question dans la feuille de route.

➤ **De l'expérience du passé**

Le COIJ a maintenant réalisé 3 appels à projets : 2010, 2011, 2012 et 2013.

Au fil de ces expériences, on observe :

Sur la face ensoleillée :

- Un consensus stabilisé sur des priorités et une capacité à les faire évoluer progressivement ;
- Une procédure administrative 'qui roule' malgré des délais toujours trop courts mais en amélioration progressive ;
- L'établissement de grilles de critères validées par tous et utilisées lors du jury de sélection. Leur mise en œuvre suscite débats et discussions ainsi que l'adaptation des grilles elles-mêmes.
- Des choix toujours confirmés par le cabinet ;
- Un relais plus institutionnel a été initié récemment avec la SCCIJ avec effets positifs.

Sur l'autre face, le débat lors de l'évaluation de la circulaire 2012 a sans conteste soulevé des observations et contradictions interpellantes. La situation a évolué en 2013 :

- Jusqu'en 2013, l'enveloppe n'avait jamais été complètement consommée ... alors que le secteur apparaît sous-financé ;
- Pour les subventions forfaitaires, tout le processus de choix des priorités, de rédaction des formulaires, d'avis sur les projets est entre les mains du secteur ... qui semble pourtant ne pas y trouver son compte ;
- Jusqu'en 2013, le niveau qualitatif moyen des dossiers soumis restait malheureusement trop faible ... alors que le secteur lui-même participe à tout le processus d'élaboration ;
- Trop peu de propositions de priorités arrivent au COIJ ;
- Les circulaires ont porté jusqu'à maintenant sur des aspects techniques de l'information jeunesse plutôt que sur des contenus. Le COIJ statue sur des formes et pas sur le fond ;
- Jusqu'en 2013, des tensions potentielles avec la SCCIJ ont existé sans toutefois que le dialogue n'ait été rompu alors que le COIJ souhaite une articulation encore à construire et cela pour tendre vers une force de proposition à destination de la CCMCJ et du Cabinet ;
- Des redondances entre projets par manque de coordination ;
- A cela s'ajoute la difficulté chronique à trouver une présidence pour le COIJ.

A noter : L'enveloppe des subventions forfaitaires 2013 n'a pas été diminuée malgré les restrictions budgétaires, il s'agit d'une opportunité non négligeable, un signal de soutien au secteur. Par le passé, le cabinet a refusé de verser le montant des subventions forfaitaires dans le fonctionnement ordinaire des centres ainsi qu'une distribution systématique égale entre tous les centres. Il s'agit là d'un second signal montrant cette fois l'importance du renforcement des priorités, de la poursuite de la réflexion.

La feuille de route

Pour des questions de clarté, il a été nécessaire de présenter les choses sous forme d'axes. L'objet étant une évolution d'ensemble, les axes s'interpénètrent.

AXE 1 : renforcer la position du COIJ dans la réflexion sur les politiques d'information jeunesse

- Mesurer l'impact des subventions forfaitaires dans l'évolution du paysage de l'info jeunesse, un bilan du dispositif est à prévoir
- Approfondir la lecture des priorités en matière d'information jeunesse au-delà des subventions forfaitaires, s'autoriser à produire un document de suggestions complémentaires
- Etudier la cohérence des priorités avec les plans quadriennaux et le décret dans son ensemble : quelle articulation entre les subventions forfaitaires/terrain d'expérimentation et le décret bien stabilisé ? Les subventions forfaitaires questionnent-elles les autres dispositifs ?
- Renforcer la force de proposition du COIJ à l'égard des autres instances, de l'administration et du cabinet autour de la notion de priorité en info jeunesse : commenter les études, évaluation du décret, etc.

AXE 2 : construire une cohérence avec la SCCIJ

- renforcer les processus de collaboration avec la SCCIJ : ex. lors d'une rencontre où l'on partage nos évaluations sectorielles (et non individuelles) ; réunions régulières entre les présidents avec traces écrites
- alimentation croisée des travaux
- faire évoluer la composition du COIJ par l'ouverture à des experts jeunesse et/ou hors secteur CJ

AXE 3 : poursuivre l'amélioration de la circulaire

- Un appel à projets pour le 15 mars de chaque année au plus tard
- Etudier la possibilité de proposer plusieurs trains d'exams des dossiers, voire un dépôt à n'importe quel moment de l'année
- Tout mettre en œuvre pour garantir l'utilisation complète de l'enveloppe dans le cadre des subventions forfaitaires
- Évaluer chaque appel à projets en ce compris l'information aux centres et fédérations désireux de mieux comprendre en cas de refus
- Une réunion tous les deux mois, soit 5/an en mettant les agendas en parallèle avec la SCCIJ et si nécessaire la CCMCJ

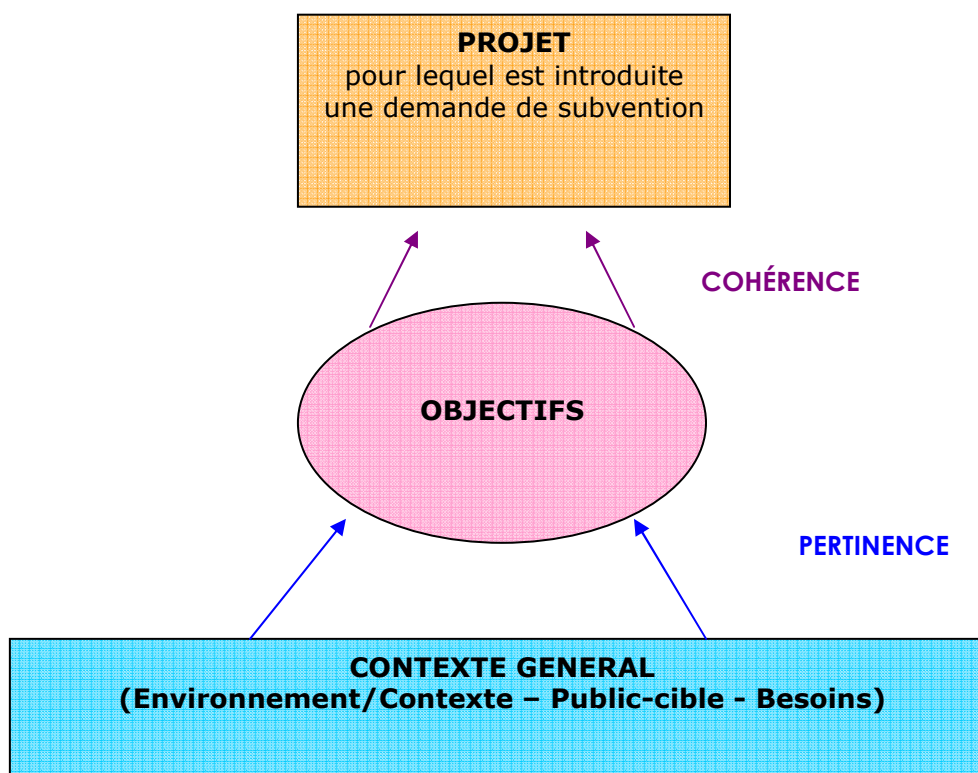
Et au-delà de la feuille de route actuelle, ce qui est à construire pour le futur ...

- **... des échéances pour certains points ?**
- **donner plus d'actions concrètes potentielles pour chaque point ?**
- **pour certains points, il faut imaginer comment on pense faire (par ex mesurer l'impact des subventions forfaitaires dans le paysage de l'IJ) et si nécessaire voir où on peut trouver les ressources/infos pour le faire. Piste : le bilan des quatre dernières années des subventions forfaitaires**
- **évaluer 1x/an l'état d'avancement de la feuille de route ? + repositionner davantage mettre en perspective avec l'évaluation du décret par ex ?**

ANNEXE 3E

CRITERES D'APPRECIATION : RÉFÉRENTIEL TRANSVERSAL D'ÉVALUATION

Les critères d'appréciation des trois premières priorités font référence aux notions de pertinence et de cohérence. Ces concepts seront envisagés comme le schéma ci-dessous l'indique.



- La notion de **pertinence** renvoie aux notions d'adéquation, d'opportunité des **objectifs** définis au regard du contexte, de l'environnement, du territoire, du public-cible et de ses besoins caractérisés dans les **constats généraux**.
- La notion de **cohérence** renvoie à la capacité du **projet** (et des **moyens** qu'il mobilise) à rencontrer les **objectifs** définis. D'une manière plus globale, la cohérence concerne l'ensemble du dispositif : est-ce que les rouages sont bien huilés entre eux (phasage des étapes et temporalité, ressources prévues, modalités organisationnelles) et font sens au regard des objectifs du projet et de la circulaire elle-même.

ANNEXE 4E

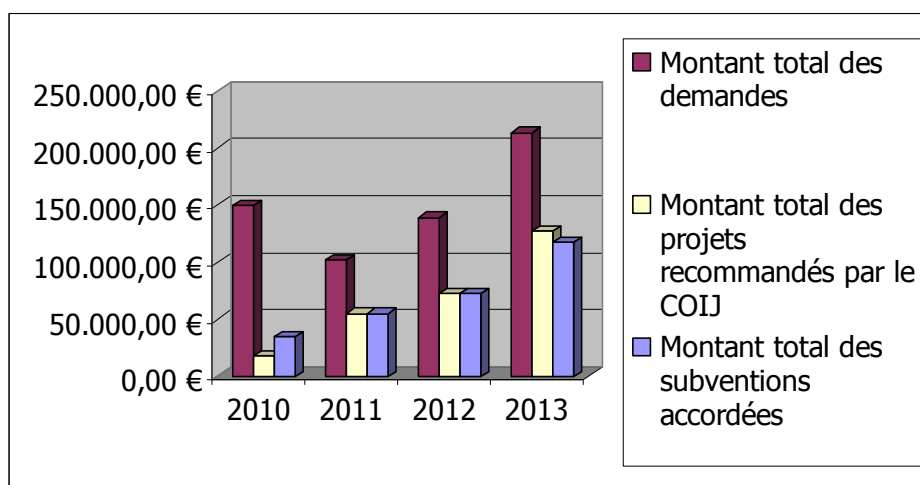
Activités du COIJ 2009-2013		
Date	Présences	Points essentiels de l'ordre du jour
2009		
02/09/2009	17	<p><u>Installation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des membres de la commission 2. Présentation des missions du Comité 3. Enoncé des règles de fonctionnement 4. Définition du mode d'élection d'un (e) président(e) 5. Désignation par l'administration d'un directeur des travaux et d'un secrétaire <p><u>Travaux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Soumission d'un projet de Règlement d'Ordre Intérieur 7. Brainstorming/débat sur les priorités en matière d'information des jeunes et sur une méthodologie de travail 8. Mise au point d'un agenda de travail
30/09/2009	12	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise au point des modalités de fonctionnement du Comité 2. Poursuite des travaux
23/10/2009	13	<ol style="list-style-type: none"> 1 « architecture institutionnelle » : situation du Comité par rapport aux autres instances (CCMCJ, Sous-commission, Gouvernement) 2 Poursuite des travaux 3 Mise au point d'un agenda de travail
11/12/2009	12	<ol style="list-style-type: none"> 1 Adoption de l'ordre du jour/ajout de points divers 2 Procédure d'affectation des sommes destinées à subventionner des projets pour 2009 3 Information sur l'étude sur les jeunes et l'information 4 Suite de la synthèse des productions des membres du comité réalisées lors des réunions précédentes
2010		
12/01/2010	8	1 Réflexions et travail sur la synthèse des productions
0/02/2010	11	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informations sur les études 2. Adoption du ROI
27/05/2010	5	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nominations 2. Information sur la réunion avec le Cabinet 3. Calendrier 4. Poursuite des travaux : les priorités
08/07/2010	7	Les priorités
19/10/2010	6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation générale de la situation actuelle 2 Mise en place d'une procédure pour l'élection d'une(e) président(e) 3 Mise en place d'une procédure pour la sélection des projets (Circulaire 2010) 4 Rédaction du ROI
09/11/2010	11	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen et adoption du ROI 2. Election d'une(e) président(e)

		<p>3. <i>Sélection des projets</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen des 2 comités - Réunion et globalisation des cotes - Vote des budgets - Projets à discuter - Suite du processus <p>4. <i>Prochaines réunions</i></p>
2011		
25/01/2011	8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des dossiers subventions forfaitaires en information des jeunes « Circulaire 2010 » 2. Planification travaux COIJ
01/03/2011	7	Travail sur les critères
22/03/2011	8	Circulaire 2011 : suite de la rédaction des conditions d'éligibilité et des critères d'appréciation
29/04/2011	10	Circulaire info 2011 : rédaction des conditions d'éligibilité et des critères d'appréciation
23/05/2011	8	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation de la Circulaire 2011 et des 2 grilles d'analyse 2. Détermination des modalités d'introduction et de sélection des projets dans le cadre de la circulaire 2011. 3. Divers 4. Prochaine réunion
2012		
24/05/2012	9 + 2 <i>Invités</i>	(Anne-Rose GILLARD (OPC) et Anne SWALUË (OEJAJ)) <ol style="list-style-type: none"> 1. Désignation d'un(e) Président(e) de séance 2. Rédaction des critères des priorités 2 et 3 et conditions d'éligibilité de la priorité 3 3. Suite des événements
22/10/2012	9	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen des dossiers remis dans le cadre de la circulaire 2012 « appel à projets de production et de diffusion d'information à destination des jeunes » 2. Préparation de la réunion d'évaluation de l'appel à projets 2012 3. Présidence du COIJ 4. Suite des événements
2013		
23/01/2013	6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présidence 2. Evaluation de l'appel à projets 2012 et perspectives pour l'appel 2013 3. Perspectives de travail pour le COIJ 4. Divers 5. Prochaine réunion
12/02/2013	6	<ol style="list-style-type: none"> 1 Appel à projets 2013 : présentation d'une proposition de priorités pour la circulaire 2013 et validation des priorités 2 Première approche de la future feuille de route du COIJ : définition des enjeux et du cadre de travail futurs du Comité
26/03/2013	6	<ol style="list-style-type: none"> 1. Election à la Présidence du COIJ. 2. Circulaire 2013 : suite de la rédaction.

		3. Feuille de route : suite des travaux.
24/04/2013	10 + 2 <i>invités</i>	(Anne-Rose GILLARD (OPC) et Anne SWALUË (OEJAJ)) 1. Finalisation et validation de la proposition de circulaire 2013 2. Suite de la feuille de route

ANNEXE 5E

La circulaire en tableaux



L'enveloppe totale réservée annuellement à la circulaire depuis 2010 s'élève à 117.500 euros.